



Service Hospitalier
d'Aide à la Libération
des Ethyliques
29, rue des Mandries
17138 SAINT XANDRE

Tél. : 05.46.37.26.26

CENTRE HOSPITALIER DE LA ROCHELLE

PÔLE DE PSYCHIATRIE



Le SHALE

Le SHALE est une unité intersectorielle rattachée au **secteur I** de psychiatrie adulte. Sa capacité d'accueil est de 32 lits pour une cure de 29 jours en hospitalisation libre, destinée aux personnes ayant un problème d'alcool. Il ne peut accueillir celles confrontées aux autres toxicomanies (*même sous traitement de substitution*), ...

LES PERSONNES QUI VOUS ENTOURENT

Praticiens Hospitaliers

DR PHILIPPE PREVOST - Praticien Hospitalier, Chef de Service
DR PATRICK FASSEUR - Praticien Hospitalier, Référent
DR PASCALE PUZOS - Praticien Hospitalier
DR FRANÇOIS REPELLIN - Praticien Hospitalier

Médecins généralistes

DR KATIA BONNIN - Alcoologue
DR JEAN LUC FERRET - Alcoologue

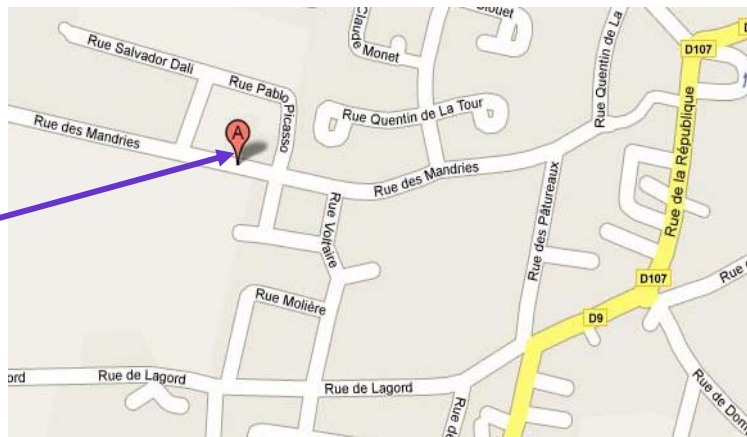
Psychologues

M. FABRICE BROUARD
MME CLAIRE KERVERDO
MME DOMINIQUE MILER

- Un cadre de Santé
- 12 Infirmier(e)s
- des A.S.H.
- Un Adjoint des cadres = Régisseur
- Une secrétaire médicale

Afin d'éviter la distance entre personnel et curistes, nous vous proposons, dès votre arrivée, le tutoiement et l'utilisation du prénom.

SHALE



LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Votre admission

Si vous êtes assuré social :

Une demande d'entente préalable est établie par votre médecin et doit être adressée au médecin conseil de votre caisse primaire d'assurance maladie (C.P.A.M.), pour tous les départements sauf pour les départements suivants :

16, 17, 19, 23, 24, 28, 33, 34, 36, 37, 41,
44 (Nantes uniquement), 45, 79, 85, 86, 87.

Votre médecin renseignera également la fiche verte du dossier que vous nous ferez parvenir.

Si vous cotisez à une mutuelle :

La fiche rose devra être envoyée à votre mutuelle qui prendra en charge le ticket modérateur soit 20% du montant de la cure. Si votre mutuelle ne prévoit pas la prise en charge du forfait journalier, celui-ci vous sera réclamé le jour de votre sortie.

IMPORTANT

Au préalable, il est nécessaire de s'inscrire par téléphone auprès d'un membre de l'équipe. Il est demandé de confirmer votre inscription par téléphone, tous les vendredis jusqu'à l'entrée en cure, pour qu'elle soit maintenue.

Si vous êtes bénéficiaire de la CMU (Couverture Maladie Universelle) :

Votre attestation de sécurité sociale mentionnant l'ouverture de vos droits à la CMU de base et/ou complémentaire.

Si vous êtes de nationalité étrangère :

Vous travaillez en France : votre carte de séjour, et en fonction de votre situation, les mêmes documents que les ressortissants français.

Vous ne travaillez pas en France et vous êtes ressortissant(e) de l'Union Européenne : la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) en cours de validité ou un certificat provisoire de remplacement.

Vous n'êtes pas ressortissant(e) de l'Union Européenne : votre carte de séjour, votre passeport, un accord de prise en charge de votre organisme social ou de votre assurance.

Si vous n'êtes ni assuré social, ni bénéficiaire de la CMU : vous êtes considéré(e) comme « payant » ; il peut vous être demandé de verser un acompte.

En l'absence de ces documents, l'intégralité des frais d'hospitalisation sera laissée à votre charge et vous sera facturée lors de votre sortie.

ARGENT ET OBJETS DE VALEUR

Afin d'éviter les pertes ou les vols, un RÉGISSEUR est à votre disposition pour mettre au coffre du SHALE : argent, objets de valeur, papiers, carnet de chèque, carte bancaire, ...

Son bureau est ouvert tous les jours de 13h30 à 14h sauf les W.E. et jours fériés.

LA CURE
soit 4 semaines ou 29 jours

LE SEVRAGE

1ere étape de la cure.
Elle concerne également les psychotropes (antidépresseurs, neuroleptiques, anxiolytiques, somnifères classiques), sont conservés les thymo-régulateurs. Le sevrage est constitué de perfusions, de vitamines, de magnésium et de benzodiazépines si nécessaire.

5 JOURS APRES

le sevrage est terminé, suit un week-end sans sortie et sans activité thérapeutique afin de favoriser la rencontre avec les autres curistes.

A partir de la 2ème SEMAINE

avec votre groupe vous allez découvrir les 3 outils obligatoires proposés ici :

Les séances d'informations en alcoologie

Les infirmiers(ières) vous transmettront toutes nos connaissances en alcoologie.

Les exercices de maîtrise psychosomatique (relaxation active)

animés par les infirmier(e)s. Ces exercices vont vous permettre de gérer le stress, de baisser votre seuil émotionnel.

Les séances de psychothérapie de groupe

accompagné de votre groupe et d'un psychologue, vous allez apprendre à mieux vous connaître.

LES CONDITIONS DE SEJOUR

L'entrée en cure se fait le mardi, de préférence le matin et se termine le mardi à 13h 30, 29 jours plus tard. Si vous souhaitez interrompre votre séjour pour raison personnelle, vous le pourrez à tout moment. Par contre, si vous ne respectez pas l'un des trois points du contrat, il vous sera demandé de partir.

LA REUNION DU JEUDI

Elle a lieu tous les jeudis de l'année, chaque curiste doit y assister. Elle débute à 14h30 et se termine après les témoignages. Elle est ouverte au public. La cure et le contrat seront à nouveau expliqués, ensuite la parole sera donnée aux curistes qui sont alors à leur quatrième semaine. Ils témoigneront, s'ils le désirent, de leur parcours effectué durant la cure.

LE CONTRAT

- Pas de consommation d'alcool, de médicaments non prescrits, de drogue.
- Pas de relation amoureuse
- Sorties à partir du 11e jour à trois personnes minimum et dans un périmètre défini et à pied.

LE QUOTIDIEN

Les REPAS

Ils sont pris uniquement en salle à manger :

- 8h le petit déjeuner,
- 12h30 le déjeuner,
- 19h le dîner.



Le LINGE

Nous vous demandons d'apporter:

- votre linge personnel
- votre linge de toilette
- savon, shampoing, lessive, ...

Vous avez à disposition au SHALE une machine à laver, un sèche-linge et un fer à repasser.



La RELAXATION

Une séance de relaxation a lieu tous les jours (sauf le dimanche) de 18h15 à 18h45

Le TELEPHONE

Le curiste ne peut recevoir directement des appels téléphoniques de l'extérieur.

Les personnes désirant le contacter peuvent laisser un message au standard.

Si le curiste veut téléphoner, une cabine est mise à sa disposition.

Il ne peut garder son portable durant tout le séjour.

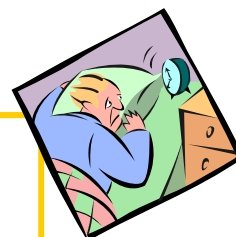
Les horaires d'ouverture de la cabine sont :

- 9h à 12h30,
- 14h à 18h,
- 20h à 22h.



Le COUCHER

L'heure du coucher est à 23h sauf pour les entrants les trois premiers soirs à 22h.



Sont mis à votre disposition :

- des jeux de société,
- des jeux de cartes
- des boules de pétanque
- des palets
- une bibliothèque

Il n'y a pas d'activité sportive, ni de télévision.

Durant votre séjour vous ne pourrez fumer à l'intérieur de la structure.

Questionnaire de sortie

Il vous sera remis le samedi précédent le jour de votre départ. Nous vous demandons de le déposer à l'accueil au plus tard au moment de partir.

Organisation de la sortie

Les sorties ont lieu le mardi, à partir de 13h30
4 semaines après votre arrivée.

Après le séjour le curiste peut rester en contact avec le SHALE, soit par téléphone, soit par une visite, ou encore avec les 3 questionnaires envoyés à 6 mois, 1 an et 5 ans après la cure.

Les VISITES

Elles sont autorisées uniquement le jeudi après midi de 13h30 à 18h,

Sachant qu'à partir de 14h30 le curiste est tenu d'assister à la réunion, ouverte aux visiteurs

Aucune permission n'est accordée pendant le séjour.

La visite des enfants est réglementée et soumise à autorisation médicale